

A terme le projet vise à regrouper les différents acteurs du territoire autour d'un projet commun ayant pour objectif la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires à l'échelle des 18 communes de l'agglomération.

Le montant estimé de l'étude sur la commune de CUXAC D'AUDE est de 15 000 € HT, répartis de la manière suivante :

- Subvention de l'Agence de l'eau : 60% ;
- Subvention du Conseil Régional : 20% ;
- Financement par le Grand Narbonne : 10% ;
- Part à la charge de la commune : 10%, soit 1 500 €HT.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention financière avec le Grand Narbonne pour la mise en œuvre de cette étude
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document de type administratif, technique ou financier se rapportant à ce dossier.

M. BARDIERE demande si cette étude concernera seulement les services de la Mairie ou toutes les entreprises. Il demande si cette étude concernera également la station de lavage.

M. le Maire indique qu'il s'agit d'un dossier séparé et que les entreprises devraient également être concernées dans un deuxième temps.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Où l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à signer une convention financière avec le Grand Narbonne pour la mise en œuvre de cette étude

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document de type administratif, technique ou financier se rapportant à ce dossier.

La séance est levée à 19h15.

La Secrétaire,

Le Maire,

Marie – Antoinette BOUSQUET

Jacques POCIELLO

## ENFANCE ET JEUNESSE

### *Délibération n°2010/84*

#### **Objet : Modification des tarifs ALSH**

*Rapporteur : Monsieur GARDES*

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que les tarifs de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement ont été fixés comme suit par délibération en date du 15 juillet 2005 et 9 juin 2009.

Il est proposé au Conseil municipal de compléter les tarifs de l'ALSH (extra scolaires) comme suit (les autres tarifs restant inchangés) :

#### ALSH mercredi (ou autre journée)

	Ancien tarif	Tarif pour les non titulaires d'une Aide aux Temps Libres (ATL)	Titulaires d'une A.T.L. de 8 € / journée	Titulaires d'une A.T.L. de 6 € / journée
Journée avec repas	8 €	8 €	11 € (reste à charge de la famille : 3€)	10 € (reste à charge de la famille : 4 €)

#### ALSH petites vacances

	Ancien tarif	Tarif pour les non titulaires d'une Aide aux Temps Libres (ATL)	Titulaires d'une A.T.L. de 8 € / journée	Titulaires d'une A.T.L. de 6 € / journée
Journée avec repas	45 € la semaine	45 € la semaine	55 € la semaine (reste à charge de la famille : 15 €)	50 € la semaine (reste à charge de la famille : 20 €)

Une majoration de 30 % est appliquée pour les non-résidents cuxanais.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Où l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Approuve les modifications de tarifs A.L.S.H. indiquées ci-dessus.

## GRAND NARBONNE

### *Délibération n°2010/85*

#### **Objet : Convention avec le Grand Narbonne pour la réalisation d'un plan communal d'amélioration des pratiques phytosanitaires**

*Rapporteur : Madame LAURENS*

Dans le cadre de ses approches environnementales pour la réduction des pollutions diffuses et dispersées, la Communauté d'Agglomération du Grand Narbonne a été retenue par l'Agence de l'Eau dans le cadre d'un appel à projet pour coordonner les actions visant à réduire les pollutions dispersées sur son territoire de 18 communes. La commune de CUXAC D'AUDE étant située sur le bassin versant de l'Aude, il est important de maîtriser les apports potentiels vers ce milieu sensible.

Le Grand Narbonne en partenariat avec la Ville de CUXAC D'AUDE réalisera le plan d'amélioration des pratiques phytosanitaires sur les espaces publics de la Ville. Une convention de répartition financière devra être prochainement établie entre les 2 collectivités.

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,  
 Vu la nomenclature M14,  
 Vu la délibération en date du 31 mars 2010 adoptant le Budget primitif 2010,  
 Vu l'avis de la commission finances réunie le 6 décembre 2010,  
 Considérant la nécessité d'ajuster les crédits votés pour prendre en compte les frais liés aux remplacements d'agents titulaires en arrêt de travail,

Les virements de crédits suivants doivent être effectués :

Fonctionnement :

Intitulé	Compte	Dépenses	Recettes
Rémunération (personnel non titulaire)	6431-64	+ 5 000€	
Remboursements sur rémunérations du personnel	6419-64		+ 5 000 €
<b>TOTAL</b>		<b>5 000 €</b>	<b>5 000 €</b>

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
 Oui l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,  
 A l'unanimité,  
 Approuve la décision modificative n°1 du budget Crèche telle que présentée ci-dessus.

**Délibération n°2010/83**

**Objet : Ouverture des crédits d'investissement 2011 (Budgets Commune et Crèche)**

*Rapporteur : Monsieur le Maire*

L'article L1612-1 du CGCT prévoit la possibilité pour l'exécutif de la collectivité territoriale, sur autorisation de l'organe délibérant, d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Vu l'avis de la commission Finances réunie le 6 décembre 2010,

En conséquence, il vous est proposé d'autoriser M. le Maire à engager pour l'exercice 2011, les crédits d'investissement dans les limites ci-après définies :

Budget commune :

Chapitre	Libellé	Budget 2010	Ouverture 2011 (25% BP 2010)
20	Immobilisations incorporelles (Frais d'études, frais d'insertion appel d'offres, logiciels...)	195 397 €	48 849 €
21	Immobilisations corporelles (Acquisitions, terrains, matériels, mobiliers...)	364 319 €	91 079 €
23	Immobilisations en cours (Travaux voirie, bâtiments...)	1 743 267 €	435 816 €

Budget Crèche :

Chapitre	Libellé	Budget 2010	Ouverture 2011
21	Immobilisations corporelles (Acquisitions, terrains, matériels, mobiliers...)	1 611 €	402 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
 Oui l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,  
 A l'unanimité,  
 Autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2011 pour les budgets commune et crèche dans les limites fixées ci-dessus.

### ***Délibération n°2010/80***

#### **Objet : Demande de subvention pour l'installation d'une climatisation à la crèche**

*Rapporteur : Monsieur GARCIA Gérard*

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal le projet d'installation d'une climatisation au rez-de-chaussée de la crèche dont le montant est estimé à 7 551 € H.T.

Monsieur le Maire indique que ce projet peut faire l'objet d'aide notamment de la Caisse d'Allocations Familiales à hauteur de 40%.

Monsieur le Maire propose de solliciter l'appui de la CAF pour la réalisation de ce projet et d'arrêter le plan de financement prévisionnel comme suit :

Subvention CAF (40%) :	3 020,40 €
Part Commune (60%)	4 530,60 €
Total :	7 551,00 €

Il est proposé au Conseil municipal :

- de valider le plan de financement prévisionnel de cette opération tel que proposé par Monsieur le Maire dans l'attente de subventions et co-financements complémentaires éventuels,
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'attribution des subventions les plus élevées possibles auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Aude

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Où l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Valide le plan de financement prévisionnel de cette opération tel que proposé par Monsieur le Maire dans l'attente de subventions et co-financements complémentaires éventuels,

Autorise Monsieur le Maire à solliciter l'attribution des subventions les plus élevées possibles auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Aude

### **CULTURE**

#### ***Délibération n°2010/81***

#### **Objet : Approbation de l'inventaire des biens mis à disposition de la Médiathèque par la Bibliothèque départementale de l'Aude**

*Rapporteur : Madame LAURENS*

Monsieur le Maire indique que la Bibliothèque Départementale de l'Aude (B.D.A.) a mis à disposition de la commune une dotation de mobilier pour la Médiathèque.

Monsieur le Maire indique que la commune est responsable de l'entretien et du bon usage du mobilier mis à disposition. L'implantation du mobilier (rayonnages, tables, bacs à albums, poufs...) a été réalisée en partenariat avec la Bibliothèque Départementale.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'inventaire du mobilier mis à disposition de la Médiathèque par la B.D.A.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Où l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

A la majorité des votants par 20 voix pour et 6 abstentions (MM. GARCIA Gilbert, BARDIERE Francis, Mme LOPEZ Nathalie, MM. ARINO André, QUEROL Sébastien, ARENAS Jean-Michel)

Approuve l'inventaire du mobilier mis à disposition de la Médiathèque par la B.D.A.

### **FINANCES**

#### ***Délibération n°2010/82***

#### **Objet : Décision modificative n° 1 – Budget Crèche**

*Rapporteur : Monsieur le Maire*

Il est proposé au Conseil municipal :

- de valider le plan de financement prévisionnel de cette opération tel que proposé par Monsieur le Maire dans l'attente de subventions et co-financements complémentaires éventuels,
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'attribution des subventions les plus élevées possibles auprès du Conseil Général et des autres collectivités locales.

M. GARCIA Gilbert demande si l'entrée du bâtiment M.L.C.C. pourrait être déplacée côté rue plutôt que sur le Boulevard ce qui réduirait la dangerosité.

M. le Maire indique que cette solution a été envisagée mais que les contraintes de hauteur de plancher du bâtiment n'ont pas permis de retenir cette solution.

M. GARCIA Gilbert demande si un garde corps est prévu ce que confirme M. GARCIA Gérard.

M. le Maire précise que ces projets ont été présentés au bureau de la M.L.C.C. et au président de l'AO.C.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Où l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Valide le plan de financement prévisionnel de cette opération tel que proposé par Monsieur le Maire dans l'attente de subventions et co-financements complémentaires éventuels,

Autorise Monsieur le Maire à solliciter l'attribution des subventions les plus élevées possibles auprès du Conseil Général et des autres collectivités locales.

#### ***Délibération n°2010/79***

#### **Objet : Demande de subvention pour le remplacement de deux fenêtres de la chapelle des Pénitents**

*Rapporteur : Madame LAURENS*

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil municipal que deux fenêtres de la Chapelle des Pénitents doivent être remplacées.

Monsieur le Maire rappelle que la chapelle est inscrite à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques et qu'à ce titre des subventions peuvent être obtenues notamment auprès de l'Etat (Direction Régionale des Affaires Culturelles).

Le coût de remplacement est estimé à 17 800 € H.T.

Monsieur le Maire propose d'arrêter le plan de financement prévisionnel comme suit :

Subvention Etat (DRAC) 50 % :	8 900 €
Région (20%) :	3 560 €
Part Commune (30%) :	5 340 €

Il est proposé au Conseil municipal :

- de valider le plan de financement prévisionnel de cette opération tel que proposé par Monsieur le Maire dans l'attente de subventions et co-financements complémentaires éventuels,
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'attribution des subventions les plus élevées possibles auprès de l'Etat et des autres collectivités locales.

M. GARCIA Gilbert demande pourquoi le prix est si élevé et si plusieurs devis ont été effectués.

Mme LAURENS indique que les fenêtres doivent être pare-feu 2 heures compte tenu de la proximité de la Médiathèque. De plus, cela permettra à terme d'utiliser la chapelle.

M. le Maire indique également qu'il s'agit de fenêtres cintrées et confirme que plusieurs devis ont été effectués.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Où l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Valide le plan de financement prévisionnel de cette opération tel que proposé par Monsieur le Maire dans l'attente de subventions et co-financements complémentaires éventuels,

Autorise Monsieur le Maire à solliciter l'attribution des subventions les plus élevées possibles auprès de l'Etat et des autres collectivités locales.

Monsieur le Maire propose d'arrêter le plan de financement comme suit :

Etat (DGE 2011) 40% :	992 574,80 €
Agence de l'Eau 20% :	496 287,40 €
Région 10% :	248 143,70 €
Conseil Général 10% :	248 143,70 €
Commune 20% :	496 287,40 €

Il est proposé au Conseil municipal :

- de valider le plan de financement prévisionnel de cette opération tel que proposé par Monsieur le Maire dans l'attente de subventions et co-financements complémentaires éventuels,
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'attribution des subventions les plus élevées possibles auprès de l'Etat, des collectivités locales et des divers organismes compétents.

M. GARCIA Gilbert demande si la commune a déjà obtenu des garanties quant au financement de cette opération et ce qu'elle fera si les montants accordés sont plus faibles.

M. le Maire indique que la commune ne dispose d'aucune garantie et que la commune essaiera d'effectuer les travaux les plus urgents tels que le poste de refoulement.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Où l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Valide le plan de financement prévisionnel de cette opération tel que proposé par Monsieur le Maire dans l'attente de subventions et co-financements complémentaires éventuels,

Autorise Monsieur le Maire à solliciter l'attribution des subventions les plus élevées possibles auprès de l'Etat, des collectivités locales et des divers organismes compétents.

#### ***Délibération n°2010/78***

**Objet : Demande de subvention pour la mise aux normes d'accessibilité de deux bâtiments communaux**

*Rapporteur : Monsieur GARCIA Gérard*

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil le projet de mise aux normes d'accessibilité de deux bâtiments : le bâtiment situé 10 Bd Jean Jaurès accueillant les activités de la Maison des Loisirs et de la Culture ainsi que le bâtiment situé 38 Bd Jean Jaurès qui sert de club house au club de Rugby.

Monsieur le Maire indique que plusieurs collectivités sont susceptibles d'apporter leur soutien aux communes dont le Conseil Général.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que le Conseil Général a choisi depuis 2010 de cibler son aide en faveur des communes sur certaines actions prioritaires tels que l'eau et l'assainissement, la lutte contre les inondations, les casernes de sapeurs-pompiers, le programme de développement du haut débit... Pour 2011, de nouveaux domaines d'interventions ont été prévus notamment les travaux d'accessibilité aux handicapés dans les bâtiments publics.

Monsieur le Maire précise qu'une mission de maîtrise d'œuvre a été confiée à Mme ENRICI Architecte.

Le coût total de l'opération est estimé à 49 350 €H.T. se décomposant comme suit :

- Maîtrise d'œuvre :	2 350 €
- Travaux 10 Bd Jean Jaurès :	27 000 €
- Travaux 38 Bd Jean Jaurès :	20 000 €

Monsieur le Maire propose de solliciter l'appui du Département et toutes autres collectivités susceptibles d'apporter leur soutien pour réaliser cette opération et d'arrêter le plan de financement comme suit :

Montant total de l'opération :	49 350 €
Subvention Conseil Général (40%) :	19 740 €
Grand Narbonne (20%) :	9 870 €
Commune (40%) :	19 740 €

M. GARCIA Gilbert indique en préalable que compte tenu du contexte actuel, notamment du désengagement de l'Etat, on ne peut pas voter contre une demande de subvention DGE mais que les choix retenus méritent d'être discutés. Les travaux d'assainissement pluvial auraient du être engagés depuis longtemps.

Le projet de démolition de l'ancien presbytère aurait pu avoir lieu en même temps que la démolition de l'ancienne mairie : cela aurait évité des nuisances et permis un meilleur aménagement ainsi que des coûts plus avantageux. M. GARCIA Gilbert rappelle que le centre du village est très important et qu'un schéma d'aménagement devrait être mis en place. Il demande s'il n'aurait pas été plus judicieux de faire deux délibérations plutôt qu'une seule.

M. le Maire indique que dans tous les cas l'Etat n'accordera qu'une subvention au titre de la DGE donc autant regrouper les deux projets sur la même délibération. Il confirme que les travaux concernant le pluvial sont prioritaires et seront inscrits au budget.

Concernant l'ancien presbytère, le permis de démolir n'a été accordé que très récemment. M. GARCIA Gilbert indique qu'une rencontre directe avec les intervenants auraient permis d'accélérer la demande et qu'on peut constater que des projets empreints de modernisme sont aujourd'hui de plus en plus acceptés par les architectes des Bâtiments de France. M. le Maire indique qu'il a rencontré à plusieurs reprises y compris à Carcassonne M. MELON puis Mme LEGOFF et enfin M. HUERTAS (Architectes des Bâtiments de France) pour faire avancer les dossiers défendus par la commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Où l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Valide le plan de financement prévisionnel de ces deux opérations tel que proposé par Monsieur le Maire dans l'attente de subventions et co-financements complémentaires éventuels,

Autorise Monsieur le Maire à solliciter l'attribution des subventions les plus élevées possibles auprès de l'Etat au titre de la DGE 2011.

#### ***Délibération n°2010/77***

#### **Objet : Demande de subvention – Travaux d'assainissement pluvial**

*Rapporteur : Monsieur le Maire*

Monsieur le Maire rappelle qu'un schéma directeur d'assainissement pluvial a été réalisé par le bureau d'études SOGREA. Ce schéma a permis :

- de faire le point sur les données existantes relatives au réseau pluvial de la commune.
- de faire l'état des lieux de l'assainissement pluvial et des inondations associées aux dysfonctionnements du réseau.
- d'établir un diagnostic du fonctionnement des réseaux et proposer une stratégie d'évacuation des eaux pluviales
- d'examiner la faisabilité des solutions envisageables pour résoudre les problèmes existants et anticiper les problèmes prévisibles
- d'aboutir à un schéma directeur incluant un programme de travaux et d'actions.

Monsieur le Maire indique que le programme des travaux (pour un évènement pluvial d'occurrence 20 ans) est estimé à 3 976 000 € H.T. correspondant à :

- 1 725 000 € pour le renforcement du poste de refoulement situé au Pont des Lavandières
- 1 685 000 € pour le centre bourg
- 284 000 € pour les Olivettes
- 282 000 € pour les Garrigots

Compte tenu du montant prévisionnel des travaux, il est proposé de scinder les travaux en différentes phases.

Il est proposé de solliciter l'aide de l'Etat et de toutes les collectivités et organismes compétents pour une première tranche de travaux estimés à 2 319 100 € HT. correspondant au renforcement du poste de refoulement ainsi qu'aux premières interventions prioritaires situées au centre bourg et Garrigots.

Le total de l'opération s'élèverait à 2 481 437 € HT. se décomposant comme suit :

Maîtrise d'œuvre (estimée à 7% du coût des travaux) : 162 337 € H.T.

Montant des travaux : 2 319 100 € H.T.

## **Priorité n°1 : Travaux d'assainissement pluvial**

Monsieur le Maire rappelle qu'un schéma directeur d'assainissement pluvial a été réalisé par le bureau d'études SOGREAH. Ce schéma a permis :

- de faire le point sur les données existantes relatives au réseau pluvial de la commune.
- de faire l'état des lieux de l'assainissement pluvial et des inondations associées aux dysfonctionnements du réseau.
- d'établir un diagnostic du fonctionnement des réseaux et proposer une stratégie d'évacuation des eaux pluviales
- d'examiner la faisabilité des solutions envisageables pour résoudre les problèmes existants et anticiper les problèmes prévisibles
- d'aboutir à un schéma directeur incluant un programme de travaux et d'actions.

Monsieur le Maire indique que le programme des travaux (pour un évènement pluvial d'occurrence 20 ans) est estimé à 3 976 000 € H.T. correspondant à :

- 1 725 000 € pour le renforcement du poste de refoulement situé au Pont des Lavandières
- 1 685 000 € pour le centre bourg
- 284 000 € pour les Olivettes
- 282 000 € pour les Garrigots

Compte tenu du montant prévisionnel des travaux, il est proposé de scinder les travaux en différentes phases.

Il est proposé de solliciter l'aide de l'Etat pour une première tranche de travaux estimés à 2 319 100 € H.T. correspondant au renforcement du poste de refoulement ainsi qu'aux premières interventions prioritaires situées au centre bourg et Garrigots.

Le total de l'opération s'élèverait à 2 481 437 € HT. se décomposant comme suit :

Maîtrise d'œuvre (estimée à 7% du coût des travaux) : 162 337 € H.T.  
Montant des travaux : 2 319 100 € H.T.

Monsieur le Maire propose d'arrêter le plan de financement comme suit :

Etat (DGE 2011) 40% :	992 574,80 €
Agence de l'Eau 20% :	496 287,40 €
Région 10% :	248 143,70 €
Conseil Général 10%:	248 143,70 €
Commune 20% :	496 287,40 €

## **Priorité n°2 : Démolition du presbytère**

Suite à la démolition de l'ancienne Mairie et la construction de la Médiathèque, différentes solutions de valorisation du presbytère ont été étudiées mais n'ont pu aboutir.

Un permis de démolir a été obtenu en 2009 après visa de l'Architecte des Bâtiments de France.

Le projet consisterait à démolir l'ancien Presbytère et réaliser un revêtement provisoire. Le choix définitif d'aménagement de l'espace vide sera étudié après démolition.

Actuellement une étude d'aménagement du Boulevard Jean Jaurès et de l'ancien presbytère est réalisée avec le C.A.U.E.

Le coût estimatif des travaux s'élève à 59 000 € HT. se décomposant comme suit :

Démolition :	50 000 €
Revêtement :	9 000 €

Monsieur le Maire propose d'arrêter le plan de financement comme suit :

Etat (DGE 2011) 40% :	23 600 €
Commune 60% :	35 400 €

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 20 DECEMBRE 2010**

**Etaient présents** : M. POCIELLO Jacques, Mmes LAURENS Claudine, BOUSQUET Marie-Antoinette, M. GARCIA Gérard, Mme PHILIPPE Raymonde, M. GARDES Christian, Adjoints, M. BIGOU Jean-Pierre, Mme POLI Yvonne (présente uniquement à l'ouverture de la séance) Mme BURGER Catherine, Mm. JUNCY Gérard, TORQUEBIAU Michel, Mmes BEJAR Isabelle, BRAINEZ Marie-Ange, M. PARDO Franck, Mme VERNEUIL Elisabeth, M. CAIZERGUES André, MM. GARCIA Gilbert, BARDIERE Francis, Mme LOPEZ Nathalie, M. ARENAS Jean-Michel.

*formant la majorité des membres en exercice*

**Etaient absents ou excusés** :

M. PELLEGRY Jean-Claude, procuration à M. GARCIA Gérard  
M. SAUCE Pascal, procuration à Mme LAURENS Claudine  
Mme COSTES Myriam, procuration à M. POCIELLO Jacques  
Mme SANCHEZ Danielle procuration à Mme BOUSQUET Marie-Antoinette  
Mme SCHUH Marcelle, procuration à M. GARDES Christian  
M. ARINO André, procuration à Mme LOPEZ Nathalie  
M. QUEROL Sébastien, procuration à M. GARCIA Gilbert.

**Secrétaire : Mme BOUSQUET Marie-Antoinette**

\*\*\*

Mme POLI lit une lettre de démission de ses fonctions de conseillère municipale en début de séance et remet en mains propres ce courrier à M. le Maire puis quitte la salle.  
Le procès verbal de la séance du 18 novembre 2010 est approuvé à l'unanimité.

**INFOS : Décisions prises au titre de l'article L2122-22 du CGCT**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil des décisions prises au titre de l'article L2122-22 (délégations du Conseil) :

- Marchés à procédure adaptés inférieurs à 250 000 € H.T. :

Abattage de 12 platanes : attribué à l'Office National des Forêts pour un montant de 4 840 € H.T.

- Cimetière :

Reprise de 22 concessions dont l'état d'abandon a été régulièrement constaté et publié.

Le Conseil Municipal prend acte de la communication de ces informations.

**DEMANDE DE SUBVENTION**

*Délibération n°2010/76*

**Objet : Demande de subvention - Dotation Globale d'Equipement 2011**

*Rapporteur : Monsieur le Maire*

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que les demandes de subventions au titre de la Dotation Globale d'Equipement doivent être déposées chaque année avant le 31 janvier.

Monsieur le Maire propose de déposer deux demandes classées dans l'ordre de priorité suivant :